

Renseignements et Correspondance :



TOURISME FLUVIAL DU CENTRE 48, rue André Henriat 89220 - ROGNY LES SEPT ECLUSES

+33 (0)3 86 74 56 34 mail : tfc-mc.gaudin@orange.fr www.bateaux2bourgogne.com

1 Choisissez votre bateau

Nous vous proposons 22 modèles différents, pouvant accueillir de 2 à 12 personnes, et se pilotant tous sans permis ! Vous pourrez même agrémenter votre croisière en amarrant à l'arrière de votre bateau, une petite piscine à l'eau chauffée et filtrée ! (bateaux en pages 42 à 51).



2 Choisissez votre région

24 bases de départ sont à votre disposition, en France, en Allemagne et au Portugal. Des itinéraires en aller-simple, en boucle ou en aller-retour vous permettent des escapades sur les cours d'eau les plus variés. Tous ces points de départ vous sont décrits avec suggestions de parcours dans les pages 12 à 41 du catalogue.

3 Choisissez votre date de séjour

Un calendrier situé en page 2 est à votre disposition pour choisir vos dates de croisière. Il ne vous reste plus qu'à contacter notre centrale de réservation... et vous partez !

Nos formules

- **Formule Semaine** (1 semaine = 7 nuits) : départ entre 15h et 18h, retour entre 8h et 9h.
- **Formule Mini-semaine** : du lundi à partir de 14h au vendredi 9h ou du mardi à partir de 14h au samedi 9h.
- **Formule Week-end 2 jours** : du vendredi soir à partir de 16h au dimanche soir 17h.
- **Formule Week-end 3 jours** : du vendredi soir à partir de 16h au lundi soir 17h.
- **Week-end 4 jours et 5 jours sur demande** :
tarif = week-end 3 jours + 1 ou 2 jours supplémentaires.



> Lorsque le séjour chevauche 2 périodes, le prix est calculé au prorata du nombre de nuits dans chaque période.

Préparez vos vacances

Avant votre départ

Nous vous adressons une documentation complète comprenant :

- > **Le livre de bord** : un petit fascicule rédigé dans l'ordre chronologique du déroulement normal d'une croisière : des préparatifs et conseils avant votre départ jusqu'au retour de votre bateau à la base.
- > **Le guide fluvial (si vous l'avez commandé)** : guide indispensable pour le bon déroulement de votre croisière. Vous y trouverez écluses, points d'eau, pontons, curiosités touristiques, etc... Pensez à le commander avant votre départ.
- > **Le plan d'accès à la base** : fiche indiquant les coordonnées et la situation géographique d'une base dans une ville.
- > **La fiche inventaire** : liste du matériel équipant le bateau (à l'intérieur et à l'extérieur).
- > **Le DVD d'instruction à la navigation** : film DVD présentant conseils de navigation et consignes de sécurité pour la vie à bord de votre bateau.

A votre arrivée à la base

Dans chaque base, un parking public gratuit ou un parking privé ou garage fermé (mais non gardé) attend votre voiture. Quelques formalités indispensables seront à remplir pendant que vos équipiers chargeront les bagages ou feront les quelques courses pour la première journée. Ensuite, un technicien se rendra à bord pour vous montrer comment piloter votre bateau. Dans la mesure du possible, il passera la première écluse avec vous.



A la fin de votre croisière

Pensez à restituer votre bateau en temps et en heure :

- > **16h/17h** pour un retour le week-end.
- > **8h/9h** pour un retour de mini semaine et semaine.

Le personnel de base est à votre disposition pour vous fournir le matériel nécessaire au bon nettoyage du bateau.

Calendrier 2016

↳ Lorsque le séjour chevauche 2 périodes, le prix est calculé au prorata du nombre de nuits dans chaque période.

MARS		AVRIL		MAI		JUIN		JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE	
01 M		01 V		01 D	Fête du travail	01 M		01 V		01 L		01 J		01 S		01 M	Toussaint
02 M		02 S		02 L		02 J		02 S		02 M		02 V		02 D		02 M	
03 J	9	03 D		03 M	18	03 V	22	03 D		03 M		03 S	35	03 L		03 J	
04 V		04 L		04 M		04 S		04 L		04 J	31	04 D		04 M		04 V	44
05 S		05 M		05 J	Ascension	05 D		05 M		05 V		05 L		05 M		05 S	
06 D		06 M	14	06 V		06 L		06 M	27	06 S		06 M		06 J	40	06 D	
07 L		07 J		07 S		07 M		07 J		07 D		07 M		07 V		07 L	
08 M		08 V		08 D	Victoire 1945	08 M		08 V		08 L		08 J		08 S		08 M	45
09 M	10	09 S		09 L		09 V	23	09 S		09 M		09 V		09 D		09 M	
10 J		10 D		10 M		10 V		10 D		10 M		10 S		10 L		10 J	
11 V		11 L		11 M		11 S		11 L		11 J	32	11 D		11 M		11 V	Armistice
12 S		12 M		12 J		12 D		12 M		12 V		12 L		12 M		12 S	
13 D		13 M	15	13 V		13 L		13 M	28	13 S		13 M		13 J	41	13 D	
14 L		14 J		14 S		14 M		14 J	Fête Nation.	14 D		14 M		14 V		14 L	
15 M		15 V		15 D		15 M		15 V		15 L		15 J		15 S		15 M	
16 M		16 S		16 L	Pentecôte	16 J	24	16 S		16 M	Assomption	16 V		16 D		16 M	
17 J	11	17 D		17 M		17 V		17 D		17 M		17 S		17 L		17 J	46
18 V		18 L		18 M		18 S		18 L		18 J	33	18 D		18 M		18 V	
19 S		19 M		19 J		19 D		19 M		19 V		19 L		19 M		19 S	
20 D		20 M		20 V		20 L		20 M		20 S		20 M		20 J	42	20 D	
21 L		21 J	16	21 S		21 M		21 J	29	21 D		21 M		21 V		21 L	
22 M		22 V		22 D		22 M		22 V		22 L		22 J		22 S		22 M	
23 M		23 S		23 L		23 J	25	23 S		23 M		23 V		23 D		23 M	
24 J	12	24 D		24 M		24 V		24 D		24 M		24 S		24 L		24 J	47
25 V		25 L		25 M		25 S		25 L		25 J	34	25 D		25 M		25 V	
26 S		26 M		26 J		26 D		26 M		26 V		26 L		26 M		26 S	
27 D		27 M		27 V		27 L		27 M		27 S		27 M		27 J	43	27 D	
28 L		28 J	17	28 S		28 M	26	28 J	30	28 D		28 M		28 V		28 L	
29 M	13	29 V		29 D		29 M		29 V		29 L		29 J		29 S		29 M	
30 M		30 S		30 L		30 J		30 S		30 M		30 V		30 D		30 M	
31 J				31 M				31 D		31 M				31 L			

Promotions permanentes

Les offres ci-dessous sont cumulables entre elles jusqu'à hauteur de 10% pour les courts séjours, 15% pour les séjours d'une semaine.



>> REMISE COUPLE

10% de remise sur C900 / C900 DP / N1000 / N1010 pour courts et longs séjours pour 1 couple à bord



>> REMISE LONG SÉJOUR

10% de remise sur la deuxième semaine et les suivantes.



>> REMISE FAMILLE

5% de remise si 1 enfant de -16 ans à bord
10% de remise si 2 enfants (ou plus) de -16 ans à bord pour tous bateaux / toute durée



>> PROMO EARLY BOOKING

Du 01/09/2015 au 31/12/2015
10% de remise pour courts et longs séjours se déroulant en 2016.



>> REMISE SENIORS

5% de remise si 1 ou plusieurs personnes de 65 ans et + à bord, pour tous bateaux / toute durée



>> PROMO ÉTÉ 2016

Du 01/09/2015 au 31/03/2016 :
10% de remise pour tout séjour, d'une semaine et + se déroulant entre le 1^{er} juillet et le 31 août 2016.



>> REMISE GROUPE

2 bateaux = -5% sur l'ensemble
3 bateaux = -7% sur l'ensemble
4 bateaux et plus = -10% sur l'ensemble



>> PROMO AUTOMNE 2016

Du 01/09/2015 au 30/06/2016 :
10% de remise pour tout séjour, d'une semaine et + se déroulant entre le 1^{er} octobre et le 15 novembre 2016.

Les prix comprennent

- > La location du bateau
- > L'accastillage : équipement nécessaire à la navigation
- > La vaisselle : en quantité suffisante pour le nombre de passagers à bord
- > La literie : draps, couvertures ou couettes, oreillers et taies d'oreillers
- > L'assurance du bateau
- > L'instruction à la navigation et la délivrance de la carte de plaisance
- > L'assistance dépannage disponible 7/7 aux heures d'ouverture de la base

Les prix ne comprennent pas

> Le forfait consommables :

Il comprend l'ensemble des consommables utilisés au cours de votre séjour (huiles, gasoil, gaz...). Lors de votre départ, le plein de carburant a été fait, vous procurant une grande autonomie (10 à 14 jours selon le modèle de bateau). Toutes nos vedettes sont équipées d'un compteur horaire qui sera relevé au départ et au retour de votre croisière. Le nombre d'heures d'utilisation vous sera alors facturé selon le tarif en vigueur affiché dans la base. Comptez en moyenne 30 à 50 € par jour.

> La caution :

Elle est de 150 € pour le ménage (200 € pour les bateaux de + de 13 mètres), sauf en Allemagne : pas de caution ménage ; et de 1000 € pour le bateau (sauf N800 & Primo* : 800 €). Elle vous sera restituée en fin de croisière si le bateau et son armement sont ramenés en bon état d'entretien et de propreté sans dommage, aux heures et lieu convenus (voir détail § 3 des conditions de location en page 6).

Saison 2016 - prix en € toutes régions (1) & (2)



(1) TARIF SPECIAL LOT-QUERCY
 Au départ de Bouziès / St-Cirq-Lapopie : une saison d'ouverture plus courte ainsi qu'une formation et un suivi particuliers nous obligent à pratiquer un supplément de 80 € par bateau et par séjour.



(2) PROMO RÉGIONS :
 Tarif «SPÉCIAL PORTUGAL» : voir p.37 du catalogue

Estivale

Confort

Adaptable sur tous modèles (Sauf Primo®, N800 et Riviera)

	DUO® 2/4	QUATTRO® 4/6	QUATTRO® S 4/6	SIXTO® 6/8	SIXTO® Prestige 4/6	OCTO® 8/10	C900 4/7	C900 DP 4/7	C1100 7/9	C1350 8/10	C1350 VIP 4/6	PISCINE / POOL ⁽³⁾
WE 2 jrs	676 €	899 €	904 €	1128 €	1182 €	647 €	692 €	906 €	1178 €	1258 €	92 €	
WE 3 jrs/Mini Sem.	879 €	1169 €	1175 €	1466 €	1537 €	841 €	900 €	1177 €	1531 €	1635 €	119 €	
Semaine	1352 €	1799 €	1807 €	2255 €	2364 €	1294 €	1384 €	1811 €	2355 €	2515 €	184 €	
<i>Jour supp.</i>	193 €	257 €	258 €	322 €	338 €	185 €	198 €	259 €	336 €	359 €	26 €	
WE 2 jrs	733 €	974 €	979 €	1222 €	1281 €	701 €	750 €	981 €	1276 €	1362 €	99 €	
WE 3 jrs/Mini Sem.	952 €	1267 €	1273 €	1588 €	1665 €	911 €	975 €	1275 €	1658 €	1771 €	129 €	
Semaine	1465 €	1949 €	1958 €	2443 €	2561 €	1402 €	1500 €	1961 €	2551 €	2725 €	199 €	
<i>Jour supp.</i>	209 €	278 €	280 €	349 €	366 €	200 €	214 €	280 €	364 €	389 €	28 €	
WE 2 jrs	879 €	1169 €	1175 €	1466 €	1537 €	841 €	900 €	1177 €	1531 €	1635 €	119 €	
WE 3 jrs/Mini Sem.	1143 €	1520 €	1527 €	1906 €	1998 €	1094 €	1170 €	1530 €	1990 €	2125 €	155 €	
Semaine	1758 €	2338 €	2349 €	2932 €	3073 €	1682 €	1799 €	2354 €	3062 €	3270 €	239 €	
<i>Jour supp.</i>	251 €	334 €	336 €	419 €	439 €	240 €	257 €	336 €	437 €	467 €	34 €	
WE 2 jrs	958 €	1274 €	1280 €	1598 €	1675 €	917 €	980 €	1283 €	1668 €	1782 €	130 €	
WE 3 jrs/Mini Sem.	1245 €	1656 €	1664 €	2077 €	2177 €	1192 €	1275 €	1667 €	2169 €	2316 €	169 €	
Semaine	1916 €	2548 €	2560 €	3195 €	3349 €	1833 €	1961 €	2565 €	3336 €	3563 €	260 €	
<i>Jour supp.</i>	274 €	364 €	366 €	456 €	478 €	262 €	280 €	366 €	477 €	509 €	37 €	
Semaine	2254 €	2998 €	3012 €	3759 €	3940 €	2157 €	2307 €	2988 €	3925 €	4192 €	306 €	
<i>Jour suppl.</i>	322 €	428 €	430 €	537 €	563 €	308 €	330 €	427 €	561 €	599 €	44 €	

Sedan

Riviera

	N800 2/3	PRIMO® 2/4	N1000/1010 6/8	N1150/1160 8/10	N1170/1160"N" 8/10	N1310 10/12	R920 6/8	R1120 8/10	R1130 7/9
WE 2 jrs	350 €	486 €	723 €	828 €	934 €	1110 €	472 €	562 €	
WE 3 jrs/Mini Sem.	454 €	631 €	940 €	1076 €	1214 €	1443 €	613 €	731 €	
Semaine	699 €	971 €	1447 €	1655 €	1868 €	2220 €	943 €	1124 €	
<i>Jour supp.</i>	100 €	139 €	207 €	236 €	267 €	317 €	135 €	161 €	
WE 2 jrs	379 €	526 €	784 €	897 €	1012 €	1203 €	511 €	609 €	
WE 3 jrs/Mini Sem.	492 €	684 €	1019 €	1165 €	1315 €	1563 €	664 €	792 €	
Semaine	757 €	1052 €	1567 €	1793 €	2023 €	2405 €	1022 €	1218 €	
<i>Jour supp.</i>	108 €	150 €	224 €	256 €	289 €	344 €	146 €	174 €	
WE 2 jrs	454 €	631 €	940 €	1076 €	1214 €	1443 €	613 €	731 €	
WE 3 jrs/Mini Sem.	591 €	821 €	1222 €	1399 €	1578 €	1876 €	797 €	950 €	
Semaine	909 €	1263 €	1881 €	2152 €	2428 €	2886 €	1226 €	1462 €	
<i>Jour supp.</i>	130 €	180 €	269 €	307 €	347 €	412 €	175 €	209 €	
WE 2 jrs	495 €	688 €	1025 €	1173 €	1323 €	1573 €	668 €	796 €	
WE 3 jrs/Mini Sem.	644 €	894 €	1332 €	1524 €	1720 €	2044 €	869 €	1035 €	
Semaine	990 €	1376 €	2049 €	2345 €	2646 €	3145 €	1336 €	1593 €	
<i>Jour supp.</i>	141 €	197 €	293 €	335 €	378 €	449 €	191 €	228 €	
Semaine	1165 €	1619 €	2411 €	2649 €	2988 €	3700 €	1572 €	1874 €	
<i>Jour supp.</i>	166 €	231 €	344 €	378 €	427 €	529 €	225 €	268 €	



(3) Attention : pour la piscine sur les bateaux de plus de 13 mètres : permis obligatoire.

Options

Pour des vacances 100% réussies,
NICOLS® vous propose de nombreux services.
 Pour en profiter, pensez à les commander dès votre réservation !



OPTIONS	SEMAINE	WE 2 jours	WE 3 jours Mini-sem.	Jour supp.	INFORMATION
Location de vélos	35€	18€	23€	5€	Maxi 4 vélos recommandés.
Location de Parking	35€	18€	23€	5€	Parking privé et/ou garage privé (mais non gardés) disponible sur la plupart de nos bases.
Location de Garage	45€	22€	29€	6€	Pour plus d'informations, consultez-nous.
Barbecue	40€	20€	26€	6€	Barbecue-plancha à gaz.
WiFi à bord	40€	20€	26€	6€	1 Go inclus. Couverture réseau variable selon région. Autre durée : sur demande.
FORFAIT					
Guide fluvial régional	25€				Disponible uniquement pour les voies navigables de France. Cartographie et descriptifs touristiques en français / anglais / allemand.
1- Assurance annulation du séjour	5% du prix de la location (tarif catalogue)				Voir formulaire complet situé en pages 7 et 8 du cahier des tarifs
2- Assurance interruption de croisière et rachat ½ caution	5% du prix de la location (tarif catalogue)				
3- Assurances 1 + 2	8% du prix de la location (tarif catalogue)				
Départ anticipé / retour tardif	80€				Sur demande. Sous réserve de disponibilité.
Animal domestique	40€ / animal				Quelle que soit la durée de la croisière
Location de convertisseur 12/220 V	10€				Quelle que soit la durée de la croisière
Kit linge de toilette	10€				1 gant + 1 serviette de toilette + 1 serviette de bain
Kit linge de cuisine	2€				1 essuie-main + 2 torchons de vaisselle
Forfait ménage* (pour les bateaux de moins 13 m)	150€				ou uniquement le ménage intérieur : 100€ ou uniquement le ménage extérieur : 50€
Forfait ménage* (pour les bateaux de 13 m et plus)	200€				ou uniquement le ménage intérieur : 130€ ou uniquement le ménage extérieur : 70€

* Si forfait ménage commandé, vous devrez néanmoins : sortir les poubelles, faire et ranger la vaisselle et retirer le linge de lit.
 Tarifs différents en Allemagne (nous consulter).

 Pour les croisières d'une semaine et plus, option «**ALL INCLUSIVE**» incluant :
 2 vélos + guide fluvial + forfait ménage + linge de toilette + linge de cuisine + carburant.



OPTION «ALL INCLUSIVE»	TARIF / SEMAINE
Confort 900 / 900 DP, Duo, N1000 / N1010	450€
Confort 1100, Quattro, Quattro S, N1150/ N1160/ N1170	500€
Confort 1350, Sixto, Sixto Prestige, Octo, N1310	550€
Confort 1350 VIP	600€

 **CROISIÈRE «ALLER-SIMPLE» :**
 Lors d'une croisière aller-retour, les deux sens de votre itinéraire vous offriront une importante variété de paysages sous des angles très différents. Cependant, nous vous proposons des trajets aller-simple dans certaines régions. Ces parcours aller-simple sont tributaires d'aléas pouvant en empêcher le bon déroulement. C'est pourquoi **votre croisière aller-simple ainsi que son sens (base de départ et base d'arrivée) ne sont confirmés que 48 heures avant le départ.**
 Considérée comme un service supplémentaire, la croisière aller-simple génère les coûts suivants :

CROISIÈRE «ALLER-SIMPLE»	TARIF	INFORMATION
Supplément aller-simple	150€	Supplément obligatoire
Supplément frais de rapatriement du véhicule ou du chauffeur	entre 100€ et 350€	Service facultatif. Tarif variable selon la formule choisie, et selon et la distance entre les bases

BON DE RÉSERVATION 2016 / CONDITIONS PARTICULIÈRES

A RETOURNER à :

TOURISME FLUVIAL DU CENTRE 48, rue André Henriat 89220 ROGNY LES SEPT ECLUSES - FRANCE



NOM DU LOCATAIRE* : _____
 Prénom : _____
 Adresse : _____

 Code Postal : _____
 Ville : _____
 Pays : _____
 Date de Naissance : _____
 Tel. domicile : _____
 Tel. portable : _____
 Tel. travail : _____
 e-mail : _____

VOTRE ÉQUIPAGE

	NOM	PRÉNOM	ÂGE
1	Chef de bord :		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			

*Si le locataire n'est pas le chef de bord, il s'engage à lui transmettre les conditions générales du présent contrat. Au moment de la prise en charge du bateau, un avenant sera conclu entre le loueur effectif et le chef de bord avec délivrance d'une "carte de plaisance".

Nbre adultes		Dont seniors (+65 ans)		Nbre enfants (-16 ans)		TOTAL	
--------------	--	------------------------	--	------------------------	--	--------------	--

Etes-vous déjà client NICOLS® : OUI NON Si oui, votre N° client : N° adhérent Club CAMIF :

Comment avez-vous connu NICOLS® : Relations Salon Publicité / Revues presse Internet Offices de tourisme C.E.

Votre croisière

Type de bateau choisi : Capacité d'accueil :

Base de départ : Le : 15h/18h Base de retour : Le : 8h/9h
(17h pour le week-end)

Croisière aller-retour Croisière aller-simple (sous réserve*)

*Le locataire est informé que la croisière en aller-simple n'est jamais garantie du fait des aléas pouvant en affecter le déroulement (voir paragraphe 10 des conditions générales de location).

Calcul du prix de votre croisière

Location du bateau : €
 Location de piscine : €
 Divers : €
 Supplément aller-simple (150€)* : €
(*non inclus transfert auto ou personnes)
 Supplément Lot/Bouziès (80€) : €
SOUS-TOTAL A⁽¹⁾ : €

OPTIONS (détails et tarifs p.4) :

Guide fluvial régional : €
 Assurance (formulaire p. 7 et 8) : €
 Location de vélos (sauf en Allemagne) : €
 Location parking* ou garage* selon base : €
(*fermé mais non gardé) :
 WiFi : €
 Barbecue : €
 Animaux domestiques : €
 Location convertisseur 12V / 220V : €
 Kit linge de toilette : €
 Kit linge de cuisine : €
 Forfait ménage : €
 ALL INCLUSIVE : €

SOUS-TOTAL B⁽¹⁾ : €

(1) Ce prix n'est pas définitif. Les heures moteurs seront facturées à la restitution du bateau, selon le taux horaire précisé le jour du départ.

TOTAL (A+B)⁽¹⁾ : €

RÈGLEMENT :

Chèque bancaire à l'ordre de

Chèque Vacances

Virement bancaire à : **CREDIT MUTUEL - Tourisme Fluvial du Centre**
 RIB 10278 37472 00010036101 15
 IBAN FR76 1027 8374 7200
 BIC :CMCIFR2A

CB VISA, EUROCARD, MASTERCARD :

N° :
 Validité : Cryptogramme :

Conformément à votre demande, le solde sera réglé automatiquement 1 mois avant le départ (selon nos conditions de location) avec ce même numéro de carte bancaire.

Signature :

Je soussigné(e), déclare avoir pris connaissance des conditions générales de location et de toutes les informations spécifiques à ma croisière, les accepte et m'engage à les respecter.

Fait le : Signature :

A :

ATTENTION ! Avez-vous pensé à nous téléphoner pour connaître les disponibilités des bateaux, avant de nous envoyer votre bon de réservation ?

ACOMPTE 35% à verser à la réservation €
SOLDE 65% un mois avant le départ : €

Conditions générales de location
 (voir au dos)

Conditions générales de location

1 - LOCATION - RESERVATION

Le présent bon de réservation a une durée de validité de 10 jours à compter de sa réception. La location devient définitive lorsque NICOLS® ou un affilié confirme au locataire sa réservation, après avoir reçu le bon de réservation et l'acompte prévu.

- Solde de la location indiqué sur le reçu d'acompte.
- Paiement un mois avant le départ sans qu'il y ait rappel du loueur.
- DOCUMENTS : A réception du solde, le loueur adresse au locataire les documents d'usage.
- Toute location faite moins de 30 jours avant le départ entraîne le règlement de l'intégralité du loyer.
- Tous frais bancaires seront supportés par le locataire.

En application de l'article L 121-20-4 du Code de la Consommation, le locataire ayant réservé par téléphone ou via internet une location auprès de NICOLS® ne bénéficie pas du droit de rétractation prévue à l'article L 121-20 du même code.

2 - APTITUDE

- Le chef d'équipage doit être majeur et est responsable du bateau et des personnes naviguant avec lui. La conduite du bateau n'est possible que pour les personnes âgées de plus de 16 ans, en la présence effective à bord et sous la responsabilité d'une personne majeure désignée sur la carte de plaisance comme titulaire ou ayant suivi l'enseignement initial.
- Le loueur se réserve le droit de refuser la mise à disposition du bateau si le chef d'équipage ne semble pas apte à assumer cette responsabilité, nonobstant les références, brevets ou titres éventuellement présentés. Dans ce cas, le loueur pourra résilier le contrat sans qu'aucune des sommes versées ne soit restituée.
- Le chef d'équipage prendra possession du bateau après avoir accompli les formalités (caution, inventaire), reçu les documents administratifs et pris connaissance des instructions de navigation.
- Le locataire doit se conformer à la réglementation de la navigation fluviale et aux instructions dispensées par le loueur et les autorités fluviales.
- La navigation de nuit, le remorquage, le prêt et/ou la sous-location du bateau ne sont pas autorisés.

3 - CAUTION

Son montant varie selon le bateau loué. Elle est déposée au départ, avant l'embarquement, (espèces, chèque bancaire ou carte bleue/visa), et comprend :

- Une partie relative au nettoyage si le bateau n'est pas rendu parfaitement propre : cette caution ménage est de 150€ ou 200 € pour les bateaux de + de 13 mètres (C1350, C1350 VIP, N1310, OCTO®, SIXTO®, SIXTO® Prestige). Les locations en Allemagne ne font pas l'objet d'une caution ménage. Toutefois, Nicols se réserve la possibilité de facturer une prestation ménage selon le tarif en vigueur.
- Le solde (caution bateau) est de 1000€ (sauf N800 & Primo : 800€) et est destiné à couvrir :
 - les pertes, la détérioration ou la destruction du bateau ou de ses équipements imputables au locataire et/ou à ses passagers ;
 - le coût de remplacement de tout élément manquant ou détérioré par rapport à l'inventaire dressé contradictoirement au début de la période de location (voir §5)
 - les retards dans la restitution du bateau (voir §15) ou les frais dus à l'abandon du bateau (voir §14) ;
 - le coût du carburant et divers consommables (voir §6).

Le Locataire accepte d'ores et déjà que le Loueur puisse prélever les frais mentionnés ci-dessus, sur son compte bancaire au moyen de la pré-autorisation bancaire effectuée ou par encaissement du chèque remis au titre de la caution.

4 - ASSURANCES

- L'assurance de la vedette louée couvre les dommages accidentels au bateau ou causés à des tiers par le bateau.
- Cette assurance ne couvre pas : les personnes embarquées, leurs effets personnels, leur propre responsabilité civile; la perte ou la détérioration de matériel ou d'équipement; le mauvais entretien du bateau par le locataire; les vélos et leur utilisation.
- Le locataire reste son propre assureur à concurrence du montant de la franchise : il pourra souscrire auprès de l'assureur de son choix ou du loueur une ou des assurances couvrant :
 - la somme due au loueur en cas d'annulation (à l'exception des frais de dossier)
 - le rachat de la moitié de la caution bateau
 - l'interruption de croisière
 - les dommages accidents corporels.
- En tout état de cause, l'assurance ne couvrira pas la responsabilité civile du locataire et les dommages, pertes et autres dépenses résultant, par exemple, de faute intentionnelle ou inexcusable, de conduite en état d'ivresse et/ou sous l'emprise de stupéfiants, d'infrancation au code de navigation fluviale.

5 - EQUIPEMENT DU BATEAU

- Le locataire s'engage à signaler toute perte, tout vol ou toute détérioration d'équipement et peut être tenu de les rembourser.

6 - CARBURANTS ET DIVERS CONSOMMABLES

- Sont à la charge du locataire les carburants, lubrifiants, combustibles pour cuisine, et d'une manière générale toutes matières consommables nécessaires à la bonne marche et à l'entretien du bateau pendant toute la durée de la location. La tarification afférente à ces postes est indiquée au barème du loueur, et se trouve assujettie aux variations des cours du marché. Les éventuelles taxes d'amarrage ou frais de stationnement sont à la charge du locataire et dépendent des choix d'escale opérés.

7 - VELOS

- Les vélos sont confiés au locataire et sont sous son entière responsabilité. En cas de vol, le locataire est tenu d'en faire déclaration auprès des autorités de police compétentes et de fournir au loueur l'original du procès verbal correspondant. Le locataire ou toute personne utilisant avec son accord, l'un des vélos loués, reste seul responsable des accidents ou dommages causés ou subis du fait de l'utilisation des dits vélos.

8 - ANNULATION

Par le locataire :

- (1) Avec un minimum de 150 €

- Si le locataire est contraint d'annuler sa location, il doit en aviser le loueur par écrit.

Les frais retenus sont les suivants :

- plus de 8 semaines avant le départ : 150 € de frais de dossier,
- de 4 à 8 semaines avant le départ : 35% du montant de la location (1),
- moins de 4 semaines avant le départ : 100% du montant du loyer.

Par le loueur :

- Au cas où par suite de circonstance indépendante de la volonté du loueur, ce dernier ne pourrait pas mettre à la disposition du locataire le bateau loué, il s'oblige à faire tout son possible pour procurer au locataire un bateau de confort et de capacité équivalents.
- En cas d'impossibilité dans le délai contractuel convenu, le loueur remboursera le loyer à l'exclusion de toute autre somme à quelque titre que ce soit, ainsi qu'à l'exclusion de tous dommages-intérêts.

9 - MODIFICATION

- Tout préjudice résultant d'un changement (de date, de bateau, de région) sollicité par un locataire et accepté par le loueur sera intégralement supporté par le locataire sur les bases retenues pour l'annulation (voir § 8).

10 - ALLER-SIMPLE

- Le sens des trajets simples, donc le lieu d'embarquement dans une même région peuvent être permutés. De même une croisière en trajet simple peut devoir être convertie en aller-retour, le tout pour des raisons indépendantes de la volonté du loueur. Dans ce dernier cas, seuls les frais supplémentaires aller-simple seront remboursés.
- Il est indispensable de téléphoner 48 heures avant le jour d'embarquement pour confirmation du trajet simple et du sens de la navigation.
- Ces modifications ne pourront être la cause d'une annulation ou d'un dédommagement.

11 - INTERRUPTIONS OU RESTRICTIONS DE NAVIGATION

- Seuls les lieux d'embarquement et de restitution sont contractuels (sauf exceptions prévues au §10), le parcours n'étant pas garanti.
- Le loueur ne saurait être tenu responsable ni à indemnisation en cas d'interruptions ou de restrictions de navigation pour des raisons indépendantes de sa volonté (travaux, crues, sécheresse, grève, directives administratives, etc...).
- Si ces événements rendent la croisière impossible, soit le loueur peut modifier les lieux et date de départ et retour de la croisière, en fournissant un bateau équivalent ou supérieur; soit les sommes versées peuvent être à valoir pour un voyage ultérieur à convenir entre parties. A défaut, elles seront conservées par le loueur.
- Si les événements se produisent pendant la croisière entraînant l'arrêt total de la navigation et la perte d'un ou plusieurs jours, ceux-ci seront remboursés. Le total, demi-journée et journée cumulées, sera amputé d'une franchise de 24 heures (ou 48 heures pour la région du lot et de la Baise) dans tous les cas.

12 - PANNES

Le loueur met au service du locataire un service de dépannage gratuit qui interviendra dans les plus brefs délais, pendant les heures de service, sur simple appel. Ce service sera toutefois payant en cas de comportement fautif du locataire.

Pannes non imputables au locataire :

- La privation de jouissance consécutive à une panne non imputable au locataire, survenue pendant la location, fera l'objet d'un remboursement au prorata de temps de location non accompli, déduction faite d'une franchise de 24 heures.

Pannes imputables au locataire :

- S'il est constaté que la panne du bateau est imputable au locataire, celui-ci n'aura droit à aucun dédommagement pour la privation de jouissance du bateau.
- Le loueur se réserve le droit de retenir les sommes versées au titre de caution pour couvrir les frais de remise en état du bateau.

13 - AVARIES - ACCIDENTS

- Aucune réclamation ne peut être intentée à l'encontre du loueur en cas d'accident résultant du fait personnel du locataire.
- Le locataire doit signaler tout sinistre causé ou subi au loueur : celui-ci donnera la marche à suivre.
- Le locataire ne devra pas réparer ou faire réparer les dégâts et/ou les pannes subis par son bateau sans l'accord du loueur.
- Il s'engage à remplir le constat d'accident et à le faire compléter et contresigner par les parties tierces.
- Tout sinistre non imputable au loueur ne pourra faire l'objet d'une indemnité au profit du locataire au cas où sa croisière s'en trouverait interrompue.

14 - ABANDON DU BATEAU

- En cas d'abandon du bateau, sauf cas subit et prolongé d'impraticabilité de la voie d'eau, le loueur facturera au locataire les frais de rapatriement du bateau vers sa base de retour, selon un forfait quotidien de 100 €, outre les frais de carburant et de nettoyage.

15 - RESTITUTION

- Le bateau doit être restitué au lieu, date et heure contractuellement fixés sauf cas de force majeure : le chef d'équipage devra prévoir une marge de sécurité lui garantissant le respect de l'heure du retour.
- Le bateau est restitué au loueur dans l'état où il lui a été confié, l'inventaire-état des lieux initial faisant foi.
- Le locataire sera responsable de toutes dépenses entraînées par un retard dû à son fait : chaque jour de retard entamé donnera droit à une indemnité équivalente au prix quotidien de la location augmentée des frais que le loueur aurait à verser au locataire suivant.

16 - JURIDICTION

- Dans le cadre de la directive 90-314 du 13 juin 1990 du Conseil de la Communauté Européenne, la location ne constitue pas un forfait.
- En cas de contestation, Le tribunal de Commerce du lieu d'embarquement sera seul compétent (Convention de Bruxelles du 21/09/68, art 5/1).
- Les liens juridiques qui unissent NICOLS® et chaque affilié sont afférents à la mise en place du contrat de location proprement dit. En tout état de cause NICOLS® ne peut intervenir dans les modalités d'exécution du contrat de location, chaque affilié étant loueur indépendant.



LARGUEZ LES AMARRES AVEC ASSURANCE !

Pour que vous puissiez entreprendre votre croisière l'esprit libre, AXA ASSURANCE, en collaboration avec NICOLS, vous propose d'adhérer au contrat souscrit à cet effet afin de vous fournir des garanties avant ou pendant votre croisière.

1 - ANNULATION DE SÉJOUR :

QUE GARANTISSONS-NOUS ?

Nous remboursons les sommes versées à NICOLS et facturées selon les conditions générales de location de celle-ci (à l'exclusion des frais de dossier), lorsque vous êtes dans l'obligation d'annuler votre croisière avant le départ, dès lors que celle-ci est totalement annulée.

• DANS QUEL CAS INTERVENONS-NOUS ?

Nous intervenons pour les motifs et circonstances énumérées ci-après, à l'exclusion de tout autre.

- > ATTEINTE CORPORELLE GRAVE OU DÉCÈS d'une ou des personnes figurant sur la feuille de réservation transmise par NICOLS® ainsi que leurs conjoints de droit, ascendants, descendants, frères ou sœurs, beaux-frères ou belles sœurs, gendres ou belles filles, beaux-pères ou belles-mères.
- > ÉTAT DE GROSSESSE : complication nette et imprévisible avant l'entrée dans la 28^{ème} semaine de grossesse.
- > LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE de l'une des personnes figurant sur la feuille de réservation ou son conjoint à condition que la procédure n'ait pas été engagée le jour de la souscription du présent contrat.
- > DESTRUCTION DES LOCAUX PROFESSIONNELS OU PRIVÉS de l'une des personnes figurant sur la feuille de réservation, détruits à plus de 50% et nécessitant impérativement le jour du départ, sa présence sur les lieux pour effectuer les actes conservatoires nécessaires.

• CE QUE NOUS EXCLUONS

Sont exclues les annulations consécutives aux événements, accidents ou maladies ayant fait l'objet d'une première constatation, d'un traitement, d'une rechute ou d'une hospitalisation entre la date de réservation de la location et la date de souscription du présent contrat, à la guerre, grève, attentats, tremblements de terre, cyclone, ou autres cataclysmes y compris atomiques, épidémies.

• DANS QUEL DÉLAI DEVEZ-VOUS NOUS DÉCLARER LE SINISTRE ?

Vous devez aviser immédiatement NICOLS et informer AXA dans les 5 jours ouvrés suivant l'évènement entraînant la garantie par courrier avec accusé de réception. Passé ce délai, si AXA subit un quelconque préjudice du fait de la déclaration tardive, le bénéficiaire perd tout droit à l'indemnité.

• QUELLES SONT VOS OBLIGATIONS EN CAS DE SINISTRE ?

Votre déclaration doit être accompagnée, en cas de maladie ou d'accident corporel, sous pli confidentiel, du certificat médical précisant la date et la nature de la maladie ou de l'accident, en cas de décès, d'un certificat ou d'une fiche d'état-civil, dans les autres cas, de tout justificatif. Vous devez également transmettre à AXA tous les renseignements ou documents qui vous ont été demandés afin de justifier le motif de votre déclaration.

Il est expressément convenu que vous acceptez par avance le principe d'un contrôle de la part du médecin conseil d'AXA. Dès lors, si vous vous y opposez sans motif légitime, vous perdriez vos droits à garantie.

2 - INTERRUPTION DE CROISIÈRE :

Si un des événements énumérés au paragraphe «Annulation» oblige l'une ou plusieurs des personnes figurant sur le bulletin d'inscription à interrompre leur croisière, AXA leur rembourse la somme correspondante à la période non consommée proportionnellement au nombre de personnes contraintes d'interrompre par rapport au nombre de personnes figurant sur le bulletin d'adhésion.

ATTENTION : Pour la mise en œuvre de cette garantie, vous devez dès la survenance de l'évènement garanti, prendre contact avec AXA ASSISTANCE au numéro de téléphone suivant : 01.55.92.40.00 (ou 00.33.1.55.92.40.00 si vous appelez depuis un poste étranger) et indiquer le numéro de convention : 08.00.13.902.

3 - CAUTION

Votre caution (hors caution ménage) déposée à l'embarquement sert à couvrir les frais de réparation constatées au retour et la privation de jouissance consécutive aux dommages causés ; AXA remboursera la somme retenue au-delà de la moitié de la caution (caution maximum limitée à 1 200€).

4 - ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENTS

En cas de décès consécutif à un accident ou d'accident du bénéficiaire entraînant une infirmité minimum de 10% survenant pendant la location, AXA garantit le versement d'un capital de 15 245 euros pour les bénéficiaires âgés de 16 à 70 ans, de 7 622 euros pour les autres bénéficiaires.

5 - PRISE D'EFFET

Le contrat prend effet le jour de réception du bulletin d'adhésion situé au verso accompagné du règlement de la cotisation (l'assurance annulation doit parvenir au moins 1 mois avant le départ prévu).

Une attestation vous sera adressée par AXA ; elle fera office de reçu et devra être présentée lors de votre départ en croisière (formules 2 et 3).

FORMULAIRE ASSURANCE

ADHÉSION AU CONTRAT COLLECTIF SPÉCIAL CROISIÈRE FLUVIALE AXA
à compléter et à retourner avec votre bulletin de réservation à l'adresse indiquée



BULLETIN D'ADHÉSION AU CONTRAT AXA «SPÉCIAL CROISIÈRE FLUVIALE»
Pour être valable, la demande d'adhésion doit parvenir à Nicols au moins 30 jours avant le départ pour la formule 1 ou 3 ;
la formule 2 peut être souscrite juste avant le départ

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville : Pays :

RÉFÉRENCES DE LA CROISIÈRE

Base de départ : Date de départ :

Base de retour : Date de retour :

Type de bateau :

LES GARANTIES NE SONT ACQUISES QU'AUX PASSAGERS MENTIONNÉS CI-DESSOUS : (merci d'écrire en lettres capitales)

Nom : Prénom :

COCHEZ LA FORMULE CHOISIE :

- Formule 1 = Annulation de séjour**
5% du prix de la location (tarif catalogue) ; minimum 42€ par croisière, soit : x 5% = €
- Formule 2 = Interruption de croisière ; rachat 1/2 caution ; individuelle accidents ;**
5% du prix de la location (tarif catalogue) ; minimum 42€ par croisière, soit : x 5% = €
- Formule 3 = Formule 1 + Formule 2**
8% du prix de la location (tarif catalogue) ; minimum 62€ par croisière, soit : x 8% = €

Date et signature (obligatoires)

Le / /

JOINDRE À CE BULLETIN :

- > le bon de réservation
- > le chèque correspondant au montant de votre assurance